VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_566

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération n° 2026.09.25.23 de délégation de pouvoirs donnée à M. Le Maire par le Conseil Municipal du 25.09.2026, visée en Préfecture le 06.10.2026 ;

- Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique ;

- Considérant la nécessité de remplacer les 2 compresseurs du groupe froid n°2 pour le bon fonctionnement de l'Alp'Arena ;

- Considérant que la société EMC2 est la plus compétente pour réparer le groupe froid ;

DECIDE

ARTICLE 1 :
Il est conclu un bon de commande pour la réparation du groupe froid n°2 de l'Alp'Arena avec la société EMC2 (Gap).

ARTICLE 2 :
Le montant est arrêté à la somme de 32 951.69 € HT et de 39 542.04 € TTC.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026.

ARTICLE 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Sports sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 29 OCTOBRE 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 OCT 2026
Publié ou notifié le : 30 OCT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_566**
Objet :	**EMC2 Remplacement compresseurs Groupe Froid n?2 Alp'arena**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-30 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261030-D2026_10_566-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20261030-D2026_10_566-AI-1-1_0.xml	text/xml	883 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_20020.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261030-D2026_10_566-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	68.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 octobre 2026 à 11h16min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 octobre 2026 à 11h16min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 octobre 2026 à 11h16min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 octobre 2026 à 11h17min08s	Reçu par le MI le 2026-10-30